

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION PASSERELLE TAXI

Référentiel de compétences des épreuves d'admissibilité

Durée totale de la formation : 60 heures en salle cours su jour, 45 heures en salle cours du soir.

[Fiche France Compétence TAXI certification](#)

RS : 5635

INDICATEUR TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION :

Année 2023 : 97% de taux de réussite et 100% de taux de satisfaction

Module F : Réglementation Locale des Taxis

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Durée :

Jour : 18 heures (3 jours) en salle

Soir : 12 heures (4 jours) en salle

Objectifs de ce module :

- Connaître la réglementation locale en vigueur
- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : principaux lieux, sites, bâtiments publics et axes routiers

Module G : Réglementation Nationale des Taxis

Coefficient 3

Note éliminatoire : 6/20

Durée :

Jour : 06 heures (un jour) en salle

Soir : 03 heures (un jour) en salle

Objectifs du module :

- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique
- Connaître le régime des autorisations de stationnement
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales
- Connaître les règles de tarification d'une course de taxi
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

Admission :

Module H : épreuve de conduite et de comportement.

-Apprentissage et manipulation des équipements spéciaux, compétences commerciales, lecture d'un plan, utilisation d'un GPS, questions à caractère touristique.

Public concerné par la formation :

Les personnes souhaitant passer l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxis

Prérequis pour la formation :

- Permis de conduire de catégorie B en cours de validité
- Savoir lire, écrire, parler et comprendre le français

Modalités et délais d'accès :

- Formation collective en présentiel
- Inscription possible jusqu'à 48 heures avant le démarrage de la formation si financement personnel, 15 jours avant si financement CPF.

Horaires :

Cours du jour : de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Cours du soir : de 18h00 à 21h00

Lieu de formation :

BCH Formation, 18 avenue de l'Europe 93350 LE BOURGET

Tarif :

900€

Objectifs définis de la formation :

Cette formation a pour finalité de permettre au candidat de satisfaire aux épreuves de l'examen d'accès à la profession du conducteur de taxis, mais aussi et surtout de pouvoir débiter sereinement dans cette profession. Les compétences visées sont les suivantes :

- Réglementation du transport public particulier de personnes : appliquer la réglementation spécifique du transport public particulier de personnes.
- Gestion : gérer économiquement, juridiquement et fiscalement une activité de conducteur de taxi.
- Sécurité routière : appliquer les règles du code de la route, d'entretien du véhicule et d'écoconduite concourant à un transport en sécurité.
- Capacité d'expression et de compréhension en langue française, sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes : communiquer efficacement avec le client dans le cadre d'une prestation de transport.
- Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise : dialoguer en anglais avec un client lors d'une mission.
- Connaissance du territoire et la réglementation locale : réaliser des courses en appliquant la réglementation locale en vigueur (tarification, etc..).
- Réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à l'activité : conformer son activité à la réglementation spécifique taxi en matière d'équipement, de transport de malades assis et de gestion

Moyens pédagogiques, techniques et

d'encadrement pour la formation :

- Ordinateur portable
- Vidéoprojecteur
- Téléviseurs
- Manuel l'Indispensable B26
- Fascicules pédagogiques
- Formateurs diplômés et/ou issus de la profession dispensée
- Mise en situation professionnelle (cas pratiques)
- Equipement spéciaux taxis sur présentoir
- Jeux de rôles
- Evaluation des besoins et du profil du participant

Moyen permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Groupes « Whatsapp » permettant aux candidats d'échanger avec les formateurs mais aussi entre eux à tout moment
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Evaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation
- Entretien avec les formateurs

INDICATEUR TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION :

2023 : 97% de taux de réussite et 100% de taux de satisfaction

Référent pédagogique et formateurs :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation, à savoir M Ismaël BEZZAOUYA, joignable au 0663596183.

Le bon déroulement est assuré par les formateur désignés par l'organisme de formation.

Situation de handicap :

Certaines situations de handicap sont incompatibles avec le métier visé par cette formation. Nous tenons à votre disposition la liste des affections concernées ; et mettons tout en œuvre pour vous orienter de la meilleure des façons.

Dernière mise à jour en date du 10/07/2024